

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SAMEDI 21 MARS 2026
19h30, salle communale, sous la présidence de Mme Michèle LAURENCY, doyenne du conseil

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune du Tronquay (Eure), légalement convoqué, s'est rassemblé en la salle communale, sous la présidence de Madame Michèle LAURENCY, doyenne,

Présents : Jean-Claude BOURNISIEN, Estelle BAILLIVET, Matthieu MANECHÉ, Catherine MAZURIER, Philippe CHUFFART, Michèle LAURENCY, Anne BOURDIER, Frédéric CUINGNET, Tatiana INGLIN, Julien BEQUIN, Bertille BLONDEAU, Angélique DUBOIS, Alexandra BOUCOURT, Théo LETELLIER,

Absent, excusé : Julien BAILLIVET

Secrétaire de séance : Anne BOURDIER

Assistait également à la réunion sans voix délibérative : Frédérick DE PAEPE, adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération n°2026/008 : Election du Maire

MM. CHUFFART et CUINGNET ont été désignés comme assesseurs.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre des bulletins : 14

A déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Claude BOURNISIEN : 14 (quatorze) voix

M. Jean-Claude BOURNISIEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire. M. BOURNISIEN est désigné conseiller communautaire.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Délibération n°2026/009 : Fixation du nombre d'adjoints au maire

Monsieur Jean-Claude BOURNISIEN ayant été aussitôt installé comme Maire du Tronquay, Mme LAURENCY lui cède la présidence de l'assemblée.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de **DEUX** postes d'adjoints.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

3. **Délibération n°2026/010 : Election du 1^{er} adjoint au maire**

Le Maire demandé à l'assemblée que les listes d'adjoints candidates se fassent connaître. Une liste se porte candidate.

M Julien BAILLIVET, arrivé retardataire, prend part au vote des adjoints.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre des bulletins : 15

A déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Estelle BAILLIVET : 15 (quinze) voix

Mme Estelle BAILLIVET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première adjointe au maire.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. **Délibération n°2026/011 : Election du 2nd adjoint au maire**

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre des bulletins : 15

A déduire (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Matthieu MANECHÉ : 15 (quinze) voix

M. Matthieu MANECHÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second Adjoint au Maire.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. **Questions diverses :**

- **Prochaine réunion** : Mercredi 1^{er} avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

INFORMATIONS :

Néant